



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 12/07/16

Reçu en Préfecture le : 12/07/16
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 11 juillet 2016
D-2016/277

Aujourd'hui 11 juillet 2016, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER, Madame Catherine BOUILHET,
Mr Nicolas BRUGERE (présent à partir de 16h30)

Excusés :

Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Michel DUCHENE, Monsieur Alain SILVESTRE

Tarifs sorties. Décision. Autorisation d'encaissement

Monsieur Nicolas BRUGERE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Comme chaque année, dans le cadre des activités organisées en faveur des retraités bordelais, la Ville de Bordeaux propose un séjour de 8 jours organisé en partenariat avec l'ANCV et deux sorties détente d'une journée. Celles-ci répondent à une demande forte des seniors de pouvoir visiter des lieux attractifs tout en bénéficiant d'un encadrement professionnel assuré par du personnel municipal.

Il vous est proposé de délibérer pour autoriser l'encaissement des participations des seniors aux dépenses afférentes à ces sorties conformément aux tableaux présentés ci-après :

Journée détente	<p><i>Date</i> : 21/09/2016</p> <p><i>Lieu</i> : Le Moulleau « La Dune » (33)</p> <p>Capacité d'accueil : 57 seniors</p> <p><i>Descriptif</i> : Journée détente, balade, plage et loisirs, repas au domaine de « La Dune »</p> <p><i>Participation par personne transport et déjeuner</i> : 25,00€ paiement à l'ordre du trésor public (12,50€ transport et 12,50€ repas)</p>
Séjour ANCV à Bielle	<p><i>Date</i> : du 3/10 au 10/10/2016</p> <p><i>Lieu</i> : Centre de Vacances Arriu Mage à Bielle (Pyrénées Atlantiques)</p> <p>Capacité d'accueil : 100 seniors</p> <p><i>Descriptif</i> : Séjour de 8 jours, animations, excursions, transport et hébergement en pension complète</p> <p><i>Participation par personne</i> : Seniors non imposables: 208€ Seniors imposables : 393€</p> <p>Participation de l'ANCV au coût du séjour des seniors non imposables : 185€ par personne</p> <p>Prise en charge financière par la caisse de retraite Malakoff Médéric du transport en bus, de l'assurance annulation et rapatriement et de la taxe de séjour de l'ensemble des seniors : 60€ par personne</p>
Déjeuner spectacle	<p><i>Date</i> : 9/12/2016</p> <p><i>Lieu</i> : "Le grain d'folie" à Artigues</p> <p>Capacité d'accueil : 57 seniors</p> <p><i>Descriptif</i> : déjeuner et spectacle de music hall</p> <p><i>Participation par personne</i> : 43€ pour le déjeuner spectacle en paiement direct au prestataire 5€ pour le transport en bus, paiement au trésor public</p>

En conséquence, je vous propose de permettre la programmation des activités énoncées et d'autoriser Monsieur le Maire à faire encaisser, par la régie de recettes instituée à cet effet, sous la Fonction 61, Compte 7066 les participations des seniors.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 11 juillet 2016

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Nicolas BRUGERE